

# CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME DE LA COMMUNAUTE DES EXPLORATEURS DE LA VILLE DE PARIS

## Version courte

Pour en faciliter la lecture sans termes juridiques, voici une version compréhensible par un être humain normal. Les membres de la communauté des Explorateurs de la Ville de Paris sont volontaires pour donner leur avis librement sur différents thèmes que la Ville de Paris propose, sur les équipements et les lieux municipaux.

## Préambule

En utilisant cette plateforme, vous acceptez d'être lié.e par les conditions suivantes.

La Ville de Paris se réserve le droit de mettre à jour et modifier ces conditions si cela est nécessaire, en vous en informant. La version sur le site est toujours la bonne, consultez-la de temps en temps.

## Qui peut être un Explorateur de la Ville de Paris ?

Il faut être âgé d'au moins 15 ans pour faire partie de la communauté.

La Ville de Paris accepte les 1500 premiers qui ont rempli le formulaire d'inscription, puis elle sélectionne 1000 personnes pour obtenir une communauté qui ressemblera le plus possible à la population parisienne (répartition des âges, genre, arrondissement, profession, avec ou sans enfant, etc). La Ville de Paris conserve les 500 autres volontaires et se réserve le droit de leur proposer d'entrer dans la Communauté au cours des 12 mois suivants. Au-delà de cette période, la Ville de Paris détruit toutes les données personnelles de ces volontaires qui ne sont pas devenus membres.

## Comment on entre dans la communauté ?

La Ville de Paris publie des articles dans des supports de communication du type newsletters pour inviter des lecteurs à devenir des Explorateurs de la Ville de Paris ou envoie des courriels à des volontaires déjà identifiés par des services de la Ville de Paris. Elle propose de rentrer dans la communauté en remplissant d'abord un formulaire avec plusieurs questions pour bien connaître le futur membre des Explorateurs.

Si vous êtes sélectionné.e, la Ville de Paris envoie à chaque personne un courriel pour devenir membre de la communauté. Il faut cliquer sur le lien d'accès à la plateforme des Explorateurs de la Ville de Paris, et se connecter avec vos identifiants Mon Paris, compte unique de connexion. Votre inscription est alors totalement validée, vous êtes membre.

Si vous n'êtes pas sélectionné, la Ville de Paris envoie un courriel expliquant que le nombre de membres est atteint mais que vous pourrez être potentiellement sollicité dans les 12 prochains mois pour entrer dans la Communauté.

**Vous voulez nous quitter ?** Allez dans la pastille de connexion présente sur la page d'accueil de la plateforme des Explorateurs de la Ville de Paris et choisissez de supprimer votre compte. Pas d'inquiétude, votre compte Mon Paris ne sera pas supprimé, seul votre compte spécifique à la plateforme des Explorateurs de la Ville de Paris sera supprimé. La désinscription peut prendre quelques jours. Vous recevrez une confirmation de désinscription et un petit questionnaire pour nous dire pourquoi vous partez.

## Que pouvez-vous faire sur la plateforme ?

Chaque membre peut être sollicité ponctuellement pour répondre à toutes les enquêtes, expériences, parcours, activités qui seront proposées. Il peut aussi venir spontanément pour voir si de nouvelles expériences sont proposées.

Chaque membre doit s'exprimer le plus sincèrement possible en fonction de ses goûts, ses attentes et de son expérience.

# CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME DE LA COMMUNAUTE DES EXPLORATEURS DE LA VILLE DE PARIS

Il n'y a pas de bonne ou mauvaise réponse, mais chaque membre doit participer en faisant preuve de civisme et de politesse, en respectant la loi française, y compris contre toute forme de discrimination ou diffamation, sinon votre contenu et votre inscription en tant que membre, pourront être immédiatement supprimés.

## **Que deviennent vos textes, images, vidéos, audios ?**

Sur la plateforme, vous pouvez poster des textes, des images, des audios et des vidéos pour raconter vos expériences, ils ne seront pas vus ou lus par les autres membres de la communauté. Essayez de ne pas citer des noms ou montrer des visages reconnaissables. De notre côté, nous traitons vos posts pour les rendre anonymes si vous avez cité des noms de personnes ou s'il y a des visages reconnaissables. C'est seulement après cette anonymisation que nous les conservons et les analysons pour tirer des idées d'amélioration des services municipaux. Tous vos posts nous appartiennent et nous faisons en sorte qu'ils soient bien protégés pendant tout le temps de votre statut de membre de la communauté. Puis nous les détruisons (voir notre politique de confidentialité et protection des données personnelles).

Parfois, si votre témoignage est vraiment très intéressant, passionnant, amusant, ou très marquant, la Ville de Paris vous demandera par courriel votre autorisation de le publier sur la page d'accueil de la plateforme. Seuls les membres de la communauté pourront alors le consulter.

**Gardez pour vous ce que vous voyez sur la communauté** : vous n'avez pas le droit de diffuser autour de vous des supports et contenus que vous verrez ou lirez sur la plateforme, que ce soit nos publications ou des témoignages d'autres membres. Nous testons parfois des idées ou des visuels qui n'existeront peut-être pas au final. Inutile de diffuser des informations qui pourraient être au final erronées. La Ville de Paris résiliera votre participation si elle constate une diffusion des contenus de la plateforme et qu'elle vous identifie.

**Vous êtes responsable de la sécurité de votre compte. Ne prêtez pas vos accès et protégez votre identifiant et votre mot de passe Mon Paris qui donne aussi accès à tous les services de la Ville.** Vous êtes le seul à pouvoir participer sur la plateforme des Explorateurs de la Ville de Paris avec vos accès.

Ne branchez pas de robot et n'envoyez pas de virus sur la plateforme, nous serions obligés de résilier votre participation.

## **Des bugs, des interruptions et des fermetures**

La plateforme peut rencontrer des difficultés techniques et ne pas être accessible pour un temps, mais la Ville de Paris ne sera pas tenue pour responsable si ça plante parfois. La Ville de Paris peut aussi décider de suspendre temporairement l'accès à la plateforme pour des raisons qui lui appartiennent et n'aura pas à le justifier auprès des membres, mais pourra informer de cette décision par politesse. De même, la plateforme pourrait fermer définitivement, les membres en sauront immédiatement informés.

## **Vous avez accepté !**

En devenant membre, vous avez accepté toutes les conditions précisées dans ce document d'utilisation, la version courte, comme la version longue, sans aucune réserve.

# **CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME DE LA COMMUNAUTE DES EXPLORATEURS DE LA VILLE DE PARIS**

## **Version complète des Conditions générales d'utilisation de la plateforme des explorateurs de la Ville de Paris :**

### **OBJET DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION**

L'acceptation des présentes conditions générales d'utilisation de la plateforme communautaire (ci-après « Les CGU») constitue un contrat conclu entre vous-même, personne physique et la Ville de Paris.

Les présentes CGU visent à définir les conditions dans lesquelles les Membres peuvent utiliser la plateforme de la communauté EXPLORATEURS DE LA VILLE DE PARIS (ci-après « Communauté ») accessible à l'adresse [experiences.paris.fr](https://experiences.paris.fr).

En devenant Membre de la Communauté, vous acceptez sans limitation ni réserve d'être soumis aux présentes conditions.

Les CGU peuvent être modifiées et mises à jour par la Ville de Paris à tout moment. Les membres inscrits recevront ainsi une notification via la plateforme lors de la mise à jour des présentes CGU. Il leur est conseillé de consulter régulièrement la dernière version des CGU disponible sur le site [experiences.paris.fr](https://experiences.paris.fr), seule version valant foi.

### **DESCRIPTION ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ**

La Communauté est composée de Membres qui se portent volontaires et préalablement sélectionnés par la Ville de Paris pour donner leur avis en toute indépendance sur différents thèmes en lien avec les équipements et services de la Ville de Paris, pour participer à des enquêtes réalisées. Une réserve de membres potentiels est constituée et les données personnelles ainsi que les réponses au questionnaire initial sont conservées pendant 12 mois.

#### **1) Inscription à la Communauté**

##### **i. Accès à la plateforme**

Seules les personnes de plus de 15 ans peuvent accéder au site et s'inscrire.

Cette inscription n'est valable que pour les 1 000 premiers inscrits via le formulaire d'inscription ([experiences.paris.fr](https://experiences.paris.fr)) âgés de 15 ans ou plus à la date de leur inscription. La Ville de Paris opère lors de l'inscription une sélection afin d'obtenir une communauté correspondant à ses besoins de diversité de profils grâce à la procédure d'inscription ci-après.

##### **ii. Procédure d'inscription**

La Ville de Paris publie un article ou envoie des courriels à des personnes déjà volontaires pour être Membres de la Communauté. Elle invite à remplir un formulaire d'inscription via une page dédiée ([experiences.paris.fr](https://experiences.paris.fr)).

Pour s'inscrire à la Communauté et participer aux enquêtes chaque personne ainsi sollicitée doit intégralement remplir le formulaire d'inscription. La Ville de Paris opère lors de l'inscription une sélection afin d'obtenir une communauté représentative de ses besoins.

La Ville de Paris adresse à chaque personne recevable à intégrer la Communauté un courriel confirmant son adhésion en tant que Membre, tout en l'invitant à se connecter à la Communauté en suivant le lien contenu dans le courriel afin de finaliser son inscription à la Communauté.

En cliquant sur le lien contenu dans le courriel de confirmation adressé par La Ville de Paris, le processus de validation de l'inscription s'achève et la personne sollicitée devient Membre de la Communauté.

# **CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME DE LA COMMUNAUTE DES EXPLORATEURS DE LA VILLE DE PARIS**

Chaque Membre valablement inscrit peut ainsi participer aux enquêtes pour lesquelles il sera sollicité par la Ville de Paris ou en se connectant spontanément à la plateforme.

Si le volontaire n'est pas sélectionné, la Ville de Paris lui envoie un courriel expliquant que le nombre de membres est atteint mais qu'il pourra être potentiellement sollicité dans les 12 prochains mois pour entrer dans la Communauté.

## **2) Désinscription du Membre**

Chaque Membre peut, librement et à tout moment, quitter la Communauté. Pour ce faire, le Membre souhaitant se désabonner doit cliquer sur la pastille de connexion présente sur la page d'accueil de la plateforme des Explorateurs de la Ville de Paris et choisir de supprimer son compte. Il ne s'agit pas du compte Mon Paris, seul le compte spécifique à la plateforme des Explorateurs de la Ville de Paris sera supprimé. Le membre peut aussi cliquer sur un des liens de désabonnement présents sur le portail de la Communauté ou contenus dans un des courriels qui lui seront adressés dans le cadre de sa participation à la Communauté.

Chaque demande est traitée en une semaine maximum.

Dans tous les cas, la Ville de Paris confirmera au Membre concerné sa désinscription de la Communauté en se réservant le droit de le solliciter pour une dernière enquête relative au motif de sortie de la Communauté, ce que chaque Membre accepte expressément en devenant Membre.

Dès que la désinscription du Membre concerné est effective et exception faite de l'enquête portant sur la sortie du Membre concerné de la Communauté, ce dernier ne sera plus sollicité dans le cadre de la Communauté et tous les échanges et contenus postés par le Membre désinscrit restent la propriété de la Ville de Paris.

## **OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU MEMBRE DE LA COMMUNAUTE**

### **1) Utilisation de la plateforme de la Communauté**

Les Membres sont amenés à être sollicités ponctuellement, par courriel, en fonction des thèmes abordés par la Ville de Paris. Ils peuvent également se rendre sur la plateforme spontanément pour consulter les activités proposées et participer.

D'une manière générale, chaque Membre fera ses meilleurs efforts pour participer régulièrement et honnêtement aux enquêtes qui lui seront proposées dans le respect des présentes conditions.

Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Chaque Membre doit s'exprimer le plus sincèrement possible en fonction de ses goûts, ses attentes et de son expérience.

Tout Membre ayant accès aux services et enquêtes proposés par la Ville de Paris est tenu de respecter :

- la législation et réglementation en vigueur, notamment en matière de protection des droits de propriété intellectuelle, de protection des données à caractère personnel, de protection de la vie privée et des règles d'ordre public.
- les présentes Conditions Générales d'Utilisation de la plateforme
- les règles de bonnes mœurs dans ses réponses aux études
- une stricte confidentialité sur les informations partagées.

Les messages à caractère injurieux, diffamatoire, raciste, sexiste, révisionniste, pornographique ou de manière générale non conforme à la réglementation en vigueur, aux bonnes mœurs ou les présentes CGU ne seront pas traités et seront supprimés. Cette plateforme n'a pas vocation à ouvrir des sujets relatifs aux actualités ni à créer des débats ou des polémiques. Ainsi les messages de cette nature ne seront pas analysés et seront supprimés.

En cas de manquement par un Membre à une ou plusieurs des règles prévues dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation et/ou de la réglementation en vigueur, la Ville de Paris se réserve le droit de bloquer le

# **CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME DE LA COMMUNAUTE DES EXPLORATEURS DE LA VILLE DE PARIS**

compte du Membre concerné, de supprimer automatiquement les messages ou contenus litigieux, quelle que soit leur nature, d'en empêcher la publication de tout ou partie, et/ou de bloquer l'accès à tout ou partie à la Communauté, sans préavis, de façon temporaire ou définitive, sans contrepartie et sans préjudice des recours susceptibles d'être ouverts à l'encontre du Membre concerné.

En cas de non-respect de ces dispositions, la Ville de Paris pourra immédiatement et sans préavis, suspendre ou résilier l'inscription du Membre à la plateforme et lui refuser l'accès, temporairement ou définitivement à toute ou partie de la Plateforme de la Communauté.

Le Membre garantit la Ville de Paris contre toute contestation de tiers du fait de la violation de ces dispositions et plus largement des présentes Conditions Générales d'Utilisation ou des lois et règlements en vigueur.

## **2) Confidentialité**

Au cours de sa participation à la Communauté, chaque Membre sera amené à avoir accès à des informations présentant un intérêt stratégique pour la Ville de Paris (exemple : projet d'aménagement, projet de nouveaux services, projet de contenus d'information, etc.).

Ces informations (quelles qu'en soient la nature et la forme) partagées aux Membres de la Communauté ont un caractère strictement confidentiel, les Membres s'engagent à respecter cette confidentialité et ce durant 5 ans à compter de la date de publication de chaque information sur la plateforme et par chacun des individus.

En cas de non-respect de ces dispositions, la Ville de Paris pourra immédiatement et sans préavis ni indemnité, suspendre ou résilier l'inscription du Membre et lui refuser l'accès, temporairement ou définitivement à toute ou partie de la plateforme de la Communauté et prendre les mesures légales nécessaires à la protection de ses données et informations stratégiques et confidentielles.

## **PROTECTION DES IDENTIFIANTS ET DE L'ACCÈS AU COMPTE PERSONNEL**

La participation à la Communauté doit rester personnelle. Tout Membre a le devoir, à son niveau, de contribuer à la sécurité générale des informations relayées.

Pour avoir accès à son compte personnel spécifique à la plateforme, chaque Membre doit se connecter à son compte Mon Paris ou créer un compte Mon Paris.

Les identifiants et mots de passe sont sous la responsabilité de chaque Membre et doivent demeurer secrets. En particulier, tout Membre ne doit pas mettre à la disposition des personnes non autorisées un accès à la plateforme de la Communauté ou communiquer son identifiant et son mot de passe permettant l'accès à la plateforme.

Chaque membre de la Communauté sera réputé être l'auteur de tout accès, utilisation et transmission de données effectuées à partir de son compte et de leurs conséquences.

L'utilisation de ses identifiants relève de la seule et unique responsabilité du Membre, même si ce dernier utilise des méthodes de pré-enregistrement de ceux-ci sur son ordinateur ou sur tout autre support.

## **ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET ACCÈS AUX CONDITIONS D'UTILISATION**

### **1) Acceptation des Conditions Générales d'Utilisation**

L'inscription sur la Plateforme de la Communauté entraîne l'acceptation entière et sans réserve des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

La Ville de Paris décline toute responsabilité en cas d'utilisation non conforme du compte du Membre.

# **CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME DE LA COMMUNAUTE DES EXPLORATEURS DE LA VILLE DE PARIS**

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'exclusion immédiate et automatique de son auteur.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect des présentes CGU entraînera l'exclusion de son auteur, la Ville de Paris se réservant, le cas échéant, le droit de prendre toutes les mesures légales afin de protéger ses intérêts.

## **2) Accès aux Conditions Générales d'Utilisation**

Les présentes CGU sont consultables sur la Plateforme de la Communauté [experiences.paris.fr](https://experiences.paris.fr) pendant toute la durée d'existence de la Communauté.

## **3) Durée/ Annulation / Modification des Conditions Générales d'Utilisation**

La Ville de Paris se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité les présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Toute modification des CGU par la Ville de Paris fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des Membres.

La Ville de Paris se réserve le droit de modifier ou de clôturer la plateforme de la Communauté, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Toute décision de modification ou de clôture de la plateforme fera l'objet d'une information auprès des Membres.

## **RESPONSABILITE LIEE A L'UTILISATION DU RESEAU INTERNET ET DISPONIBILITE DE LA PLATEFORME**

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Ville de Paris ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des Membres.

La Ville de Paris mettra tout en œuvre pour permettre l'accès à la plateforme de la Communauté. Pour autant, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet indépendant de sa volonté.

La Ville de Paris peut interrompre l'accès à la plateforme, pour des raisons techniques ou pour toute autre raison, sans qu'elle puisse être tenue pour responsable des conséquences de ces interruptions.

La Ville de Paris ne garantit pas que les enquêtes ou services proposés sur la plateforme soient exempts de toute interruption, retard, incident de sécurité ou erreur.

La Ville de Paris ne saurait être tenue pour responsable si par suite de cas de force majeure ou d'événement imprévu ou indépendant de sa volonté, une ou plusieurs enquêtes devaient être annulées, reportées, ou modifiées.

## **DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Les droits de propriété intellectuelle relatifs aux contenus postés ou échangés par les Membres sur la Plateforme appartiennent à la Ville de Paris. L'accès à la Plateforme et la participation en qualité de Membre ne confère aucun droit au Membre sur ces droits de propriété intellectuelle et quel que soit le mode d'échanges desdits droits de propriété intellectuelle (mails, échanges et posts directement sur la plateforme...).

A ce titre, il est formellement interdit au Membre, de reproduire, représenter, modifier, transmettre, publier, adapter, sur quelque support que ce soit, par quelque moyen que ce soit, ou exploiter de quelque manière que ce soit, tout ou partie de la Plateforme ou des éléments relatifs à la Plateforme sans l'autorisation écrite préalable de la Ville de Paris et/ou de ses partenaires.

## **LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE**

# **CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME DE LA COMMUNAUTE DES EXPLORATEURS DE LA VILLE DE PARIS**

La communauté ainsi que les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont soumises à la loi française.

En cas de litige, seuls les tribunaux de Paris seront compétents et déterminés selon le règlement de procédure.